

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

Le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire, ce mardi 2 mai 2023 et à laquelle étaient présents les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. Gilles Patry, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin, et M. Yvan St-Amour.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Jean-René Martin.

Madame Mariette Rochon, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

2023-05-R6144 Ouverture de la séance ordinaire du 2 mai 2023

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

2023-05-R6145 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023
4. Période de questions

Administration générale

- 100.1 Avis de motion – Dépôt de projet de règlement 2023-024
Location salle communautaire
- 100.2 Dépôt d'un projet de règlement 2023-023 amendement au
règlement 2019-005 relatif aux présences lors d'un comité
plénier
- 100.3 Soumission Archives Lanaudière – Finaliser les travaux
- 100.4 Municipalité d'Aumond – Demande appui – Assurances
Bâtiments patrimoniaux
- 100.5 Sclérose en plaques – Division Québec – Demande de don
- 100.6 La fondation le Terrier – Campagne de financement
- 100.7 Soumission pour étagères - voûte

Conseil municipal

Gestion financière et administrative

- 130.1 Présentation des dépenses payées, à payer et salaires au 30
avril 2023

Sécurité publique

- 200.1 Projet de schéma révisé de couverture de risques de la
MRCVG

Voirie

- 300.1 Demande de soumission – Travaux chemin des Eaux
- 300.2 Demande de soumission – Travaux TECQ – 2019-2023
- 300.3 Lettre de contribuables – Chemin des Eaux
- 300.4 Engagement M. François Moreau

Environnement

- 400.1 MRCVG – Répartition du compost par municipalité

Aménagement et urbanisme

- 600.1 Demande de soumission – Paysagiste pour programme PRABAM

Loisirs, Culture et bibliothèque

Correspondance officielle reçues

- 800.1 MAMH – Avis gouvernemental non conforme MRC – Règlement 2022-367
- 800.2 Municipalité de Low – Services du CLSC dans la municipalité de Low
- 800.3 Philippe Laramée – Remerciements CEHG La fabrique à projets

Varia

Période de questions

Levée de la séance

Adoptée.

2023-05-R6146 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 11 avril 2023

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune demande. Personne du public

AVIS DE MOTION

Monsieur Pierre Laramée conseiller, par la présente :

Donne avis de motion et dispense de lecture est faite, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-024 intitulé : Règlement no 2023-024 relatif à la location de la salle communautaire.

ET

Dépose le projet du règlement numéro : 2023-024 intitulé : « Règlement no 2023-022 relatif à la location de la salle communautaire.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur Jean-René Martin, par la présente :

Dépose le projet du règlement numéro : 2023-023 intitulé :
« Règlement no 2023-023 relatif aux présences lors d'un comité plénier.

2023-05-R6147 Soumission Archives Lanaudière

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal accepte la soumission d'Archives Lanaudière pour exécuter les travaux supplémentaires pour l'implantation d'un système uniforme de classement au coût de 5 230\$ et que l'option 2 qui propose que les travaux soient effectués dans les locaux d'Archives Lanaudière soit choisie au montant de 528.62\$

Adoptée.

2023-05-R6148 Demande d'appui – Bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications – Assurances

CONSIDÉRANT QUE le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et par les municipalités sur le plan légal et financier, afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa

localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

De demander à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec, ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

ET QUE la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

Adoptée.

2023-05-R6149 Achat étagères pour la voûte

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte de faire l'achat d'étagères pour les archives de la voûte suite à la soumission reçue de BMR Martel et fils. au montant de 1 954.35\$

Adoptée.

2023-05-R6150 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires au 31 mars 2023

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Patry, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

Les dépenses payés 30-04-2023 au montant de	37 603.19\$
Les dépenses à payer 30-04-2023 au montant de	21 194.60\$
Les salaires payés au 30-04-2023 au montant de	6 346.27\$

Adoptée.

2023-05-R6151 Projet de schéma révisé de couverture de risques de la MRC Vallée-de-la-Gatineau

Avis de la municipalité d'Egan-Sud concernant le plan de mise en œuvre relatif à son territoire

CONSIDÉRANT QUE En vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie, un schéma de couverture de risques doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

CONSIDÉRANT QUE La MRC Vallée-de-la-Gatineau a adopté le 14 février 2023 une résolution dans laquelle elle s'engage dans la procédure de révision de son schéma;

CONSIDÉRANT QUE La MRC Vallée-de-la-Gatineau a soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un document faisant

état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT QUE En vertu de l'article 15 de la Loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC Vallée-de-la-Gatineau sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts sur celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières, lesquelles propositions sont présentées dans les plans de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE Chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation dudit plan de mise en œuvre ainsi que de son engagement à le respecter et à le réaliser.

En conséquence il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité d'Egan-Sud donne un avis favorable aux propositions de la MRC Vallée-de-la-Gatineau contenues dans le plan de mise en œuvre concernant son territoire et qu'elle s'engage à respecter et à réaliser ledit plan de mise œuvre applicable à son territoire.

Adoptée.

2023-05-R6152 Demande de soumissions – Travaux chemin des Eaux

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Patry, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale demande des soumissions pour l'achat et le transport de +/- 4200 tonnes de 0 2 1/2 pour le chemin des Eaux et la rue Gagnon. Il est aussi résolu que lorsque le contrat sera octroyé ces dépenses proviendront du compte Carrières Sablières.

Adoptée.

2023-05-R6153 Engagement d'un ingénieur pour plan et devis

ATTENDU QUE des travaux de réfection sont nécessaires sur les rues Egan, Beaulieu, du Champ et le Croissant Vachon;

ATTENDU QUE ces travaux seront exécutés grâce au programme de la TECQ 2019-2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit faire des plans et devis pour effectuer les travaux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale demande des soumissions auprès d'une firme d'ingénieur afin qu'il nous fournisse des plans et devis pour ces travaux.

Adoptée.

2023-05-R6154 Plaintes de contribuables – Chemin des Eaux

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité que suite à une lettre de plainte concernant l'état du chemin des Eaux, que la directrice générale fasse parvenir une lettre à ces contribuables pour leur expliquer les travaux qui seront fait sur ce chemin afin de régler ces problèmes.

Adoptée.

2023-05-R6155 Engagement M. Francois Moreau

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil procède à l'engagement de M. François Moreau pour une période indéterminée, pour effectuer les travaux nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité en attendant que le conseil embauche un journalier des travaux publics. Il est aussi résolu que le conseil accepte la rémunération de M. Moreau tel que discuté.

Adoptée.

2023-05-R6156 Embellissement du stationnement municipal

ATTENDU QUE la municipalité recevra un montant de 75 000\$ du MAMH dans le cadre du programme PRABAM ;

ATTENDU QUE de ce montant, des travaux d'asphaltage du stationnement ont déjà été effectués ;

ATTENDU QU'il reste toujours un montant d'environ 19 400\$ de cette subvention ;

ATTENDU QUE des travaux d'embellissement du stationnement devront être effectués avec la subvention ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ces travaux feront partis de la subvention du programme PRABAM.

Adoptée.

2023-05-R6157 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 20h30.

Adoptée.

M. Jean-René Martin
Maire suppléant

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Greffière-trésorière

